

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2025

GÉNÉRALISER LA CONNAISSANCE ET LA MAÎTRISE DES GESTES DE PREMIERS
SECOURS TOUT AU LONG DE LA VIE - (N° 1229)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS49

présenté par
M. Castiglione, rapporteur

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 8, insérer l'alinéa suivant :

« 2° *bis* À la dix-huitième ligne de la seconde colonne du tableau du deuxième alinéa de l'article L. 375-1, les mots : « loi n° n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale » sont remplacés par les mots : « loi n° du visant à généraliser la connaissance et la maîtrise des gestes de premiers secours tout au long de la vie » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination juridique dans le code de l'éducation pour rendre l'article L. 312-13-1 modifié par la présente proposition de loi applicable à Wallis-et-Futuna.